

1. Politique générale d'évaluation

1.1. Principe général

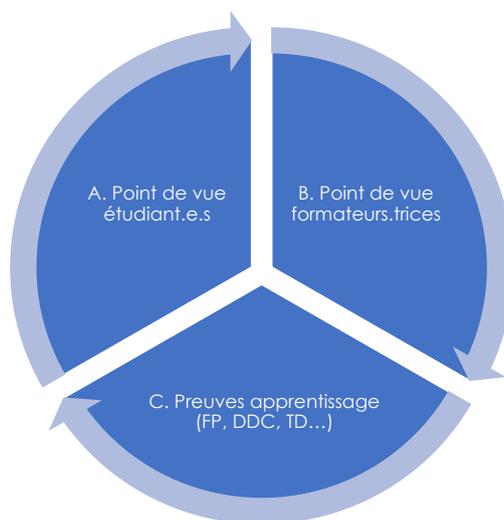
Par cette démarche, l'esede entend s'inscrire dans une **dynamique de constante amélioration**. Son objectif est la qualité de la formation de professionnel.le.s compétent.e.s dans le champ de l'éducation de l'enfance et de l'animation communautaire. En veillant constamment à la qualité des prestations de formation, l'esede veille à satisfaire différents objectifs, parmi lesquels

- Veiller à l'amélioration continue de la qualité de la formation ;
- Soutenir le développement de compétences au sein de l'équipe de formateurs.trices ;
- Veiller à l'équité de traitement entre étudiant.e.s ;
- Veiller à répondre aux besoins des terrains en termes de compétences attendues des professionnel.le.s ;
- Répondre aux exigences d'accréditation.

Dans cette perspective d'amélioration continue, il est donc attendu de chacun.e de respecter cette politique et de s'y engager activement.

1.2. Modèle multi-dimensionnel

Afin de bénéficier d'un panorama à 360° de la formation, l'esede privilégie un modèle tri-dimensionnel, en articulant :



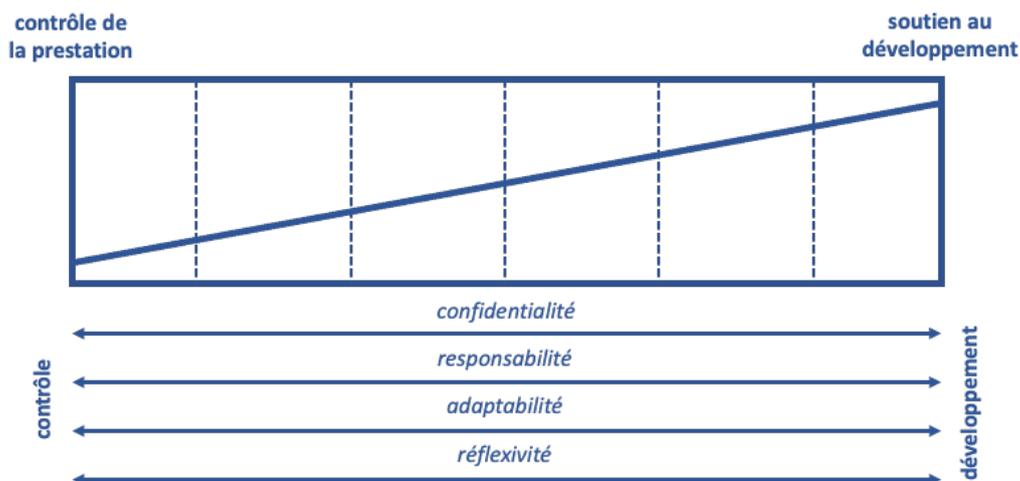
- A. Le point de vue des étudiant.e.s : évaluation quantitative et qualitative d'unités formation (cf. ci-dessous) ; évaluation de parcours de formation sur leur ensemble (mandat HEFP) ; enquêtes auprès d'ancien.ne.s étudiant.e.s ou de partenaires (employeurs) ; etc.
- B. Le point de vue des formateurs.trices : retour sur les évaluations par le.la formateur.trice, en intégrant d'éventuelles pistes d'amélioration ; partages entre formateurs.trices ; bilan annuel ; etc.
- C. Des preuves d'apprentissages : évaluations qualitatives ou statistiques de différents items de formation (FP, TD, DDC, outil e-portfolio...) à même de porter un regard sur d'autres éléments du processus de formation.

L'amélioration continue de la qualité de la formation ne se réalise toutefois pas uniquement à travers une démarche d'évaluation à 360° et doit être accompagnée par des mesures de soutien.

2. Évaluation quantitative et qualitative d'unités formation

Dans le cadre de cette politique générale, l'évaluation quantitative et qualitative d'unités formation, articulée au retour sur les évaluations par le.la formateur.trice, est un **élément central du dispositif**. L'objectif est de soutenir les formateurs.trices (FA ou les chargé.e.s de cours) dans la démarche d'amélioration continue de leurs prestations de formation.

En se basant sur la littérature¹, quatre conditions semblent déterminantes afin de s'inscrire dans une logique de soutien au développement (vs contrôle de la prestation) : confidentialité, responsabilité, adaptabilité et réflexivité.



La démarche ci-dessous vise à couvrir ces quatre conditions pour garantir la volonté générale de s'inscrire dans une logique de soutien au développement (vs contrôle de la prestation).

2.1. Confidentialité

La direction ne fait pas partie de la démarche et ne sera mise à contribution qu'en cas de non-respect de celle-ci. En d'autres termes, tant que le.la formateur.trice s'engage activement dans le processus d'amélioration continue de la formation à l'**esede**, la direction n'aura pas accès aux données de ces évaluations.

Le.la responsable de filière s'engage pour sa part à respecter le secret de fonction face aux évaluations et adaptations pédagogiques qui en découlent. En revanche, il.elle est dans l'obligation d'en référer à la direction dans le cas d'un non-respect de cette présente démarche.

2.2. Description de la démarche

La démarche d'amélioration continue des prestations de formation s'articule autour de deux volets, dont la procédure Pr394 détaille les étapes :

1^{er} volet

Un questionnaire standardisé (Fo392) est soumis aux étudiant.e.s. Ce dernier comporte six questions. Les quatre premières sont des questions générales, adaptées à toutes les UF. Les deux dernières sont laissées aux soins du.de la formateur.trice, afin qu'il.elle puisse formuler des questions plus spécifiques à son unité de formation (critère d'adaptabilité). Ce questionnaire est soumis aux étudiant.e.s à la dernière séance des UF et des UI.

¹ Berthiaume, Lanarès, et alii 2011 : L'évaluation des enseignements par les étudiants...

2^{ème} volet

À la suite de la soumission du questionnaire, le.la formateur.trice traite les données (responsabilité) via le Fo393, qui est transmis au.à la responsable de filière. Dans ce document (Fo393) doivent figurer une synthèse des principaux retours du questionnaire et une (ou plusieurs) piste(s) d'amélioration de la séquence de formation (réflexivité).

L'aménagement de mesures visant à l'amélioration de la formation peut prendre différentes formes. Il peut s'agir d'agencer la séquence de formation de manière différente, de diversifier l'approche d'une thématique en fonction des retours des étudiant.e.s, de modifier des modalités pédagogiques, de diversifier les supports, etc.

À la suite de cet envoi, une rencontre peut également être organisée, à l'initiative du.de la formateur.trice et/ou du.de la responsable de filière, afin de discuter de pistes d'amélioration possibles. Le.la responsable de filière peut par exemple proposer des solutions inédites ou orienter vers des mesures telles que l'organisation d'une visite de cours (visite par les pairs), des références bibliographiques (articles...) ou encore la participation à une séquence de formation continue.

2.3. Présentation des résultats et stockage des données

Après chaque évaluation, le.la formateur.trice adresse le formulaire Fo393 (synthèse des principaux retours du questionnaire et pistes d'amélioration) au.à la responsable de filière, qui le dépose sur un espace serveur réservé à cet usage, accessible uniquement par le.la responsable de filière.

En coordination avec le.la responsable de filière, une présentation des résultats et des pistes d'amélioration peut être mutualisée dans un colloque pédagogique.

Cette démarche doit être réalisée par le.la formateur.trice à la fin de chaque UF dispensée.